Époque Exclusif

3 au gochhu

TONI MUSUUN LE CONVOYEUR EST LIBRE!

L'ex-convoyeur de fonds, auteur du vol de 11,6 millions d'euros à Lyon en 2009, est sorti de prison. Mais un mystère demeure : une partie du butin est toujours manquante.

PAR BRENDAN KEMMET

onsieur 11,6 » a payé sa dette à la société : un peu moins de quatre années de prison pour 11,6 millions d'euros subtilisés sans arme ni violence, un matin d'automne, à Lyon. Samedi, peu après 10 heures, Toni Musulin, 43 ans, a discrètement quitté la prison de la Santé, à Paris, où il finissait de purger sa peine après son passage à la maisson d'arrêt de Lyon-Corbas. Cette liberation

ne devrait pas donner lieu à polémique. Le 2 novembre 2010, Toni Musulin a été condamné à cinq ans de prison ferme pour vol simple. En détention depuis le 16 novembre 2009, il aura passé quasiment quatre ans derrière les barreaux. Mais, par le jeu des remises de peine automatiques, il était parfaitement libérable.

Un de ses avocats est venu le chercher dans un 4x4 rutilant. Où est-il parti ensuite? Chut! Nous n'en saurons pas plus. « Je n'ai aucun commentaire à faire, a indiqué Me Hervé Banbanaste, un avocat lyonnais. Et je n'ai pas à me justifier », a-t-il ajouté, visiblement agacé. Si l'ex-convoyeur aspire maintenant à la discrétion, c'est que son

cas continue d'alimenter les fantasmes. En effet, sur les 11,6 millions dérobés à la Banque de France, 2,5 millions manquent encore à l'appel. Il semble d'ailleurs qu'en prison Musulin, pourtant à l'isolement, ait été approché par des détenus plutôt insistants. Pour l'aider à remettre la main sur le pactole? Lui se défend d'avoir « embourbé » une partie du butin. Mais la journée du 5 novembre 2009 et les suivantes n'ont pas livré tous leurs secrets.

Ce jour-là, Toni le flambeur, qui roulait en Ferrari et se rebellait contre ses conditions de travail, abandonne ses deux collègues en pleine tournée dans une rue de Lyon pour partir au volant de son fourgon blindé. Il a tout planifié. Fini le salaire à 1500 euros, à lui la belle vie, en cavale. Le camion est retrouvé trois heures plus tard, vide. Puis c'est une partie du magot, plus de 9 millions, qui refait surface dans le box d'un parking souterrain loué par Musulin et où il avait aménagé une cache. « Il n'y a aucune difficulté sur le montant total, confie Me Claudia Chemarin, avocate de la société de transport de fonds Loomis. Sur la partie qui n'a pas été retrouvée, je suis convaincue que Musulin n'y est pas étranger. Il a eu maté-

is uis convaincue que Musulin n'y est pas étranger. Il a eu matériellement le temps de dissimuler des sommes. Exactement douze jours d'une cavale qui l'a mené jusqu'en principauté monégasque, où il s'est livré à la police, dans des conditions encore assez mystérieuses. Ainsi, Musulin a quitté son box sur une grosse moto BMW, avec des sacs, pour des vacances romaines puis napolitaines. A-t-il poussé jusqu'en Serbie, d'où sa famille est originaire? Il s'en défend. « Il y a une incertitude sur son parcours. Le kilométrage ne correspond pas à ce qu'il a indiqué », relève M° Chemarin. D'ailleurs, l'enquête sur cette partie du butin est toujours en cours. Et les avocats de Musulin avaient demandé une reconstitution de la découverte du box ainsi que le recomptage des billets.

Après son procès en appel, pour expliquer la différence, Toni Musulin a voulu impliquer Michel Neyret, à l'époque chef adjoint de la PJ de Lyon, en charge de l'enquête, alors que ce dernier était mis en examen dans une affaire de corruption. « Neyret? Cela relève du roman », estime une source proche du dossier. Reste à parier que les faits et gestes de Toni le flambeur, incarné au cinéma par François Cluzet, vont être scrutés de près par les enquêteurs. Marc Désert, le procureur de la République de Lyon, avait prévenu: « Musulin ne profitera pas dans la tranquillité des 2,5 millions. » •



